Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_150-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-150

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

Présents : 24
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_150-DE

19- PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : Mme Sophie BEZIER, Maire

Chaque année, la commune recrute des agents pour ses besoins saisonniers en période de vacances scolaires.
Le renforcement des équipes d'animateurs (adjoints d'animation) et d'agents d'entretien des locaux et de restauration pour le centre de loisirs et l'espace jeunes est incontournable.

Pour le camping municipal de l'Estuaire, il convient de recruter un saisonnier gestionnaire du camping d'avril à septembre et éventuellement un adjoint pendant la haute saison de mi-juillet à mi-août.

S'agissant d'une projection qui se situe dans la fourchette haute, tous les postes ne seront pas obligatoirement pourvus le moment venu, ni à la hauteur du nombre d'heures inscrits dans le tableau ci-dessous. Il est donc proposé de conserver le tableau de l'année dernière à l'identique :

SERVICE	NBRE	POSTE	GRADE	DHS	PERIODE
POLE ENFANCE-JEUNESSE-HYGIENE DES LOCAUX					
Centre de loisirs/Espace Jeunes	24	Animateur	Adjoint d'animation	35	Vacances scolaires et réunions préparatoires en amont
Equipe polyvalente	2	Agent polyvalent restauration scolaire et entretien des locaux	Adjoint technique territorial	35	Vacances scolaires d'été
POLE CADRE DE VIE-SERVICES TECHNIQUES					
Camping de l'Estuaire	1	Gestionnaire du camping	Adjoint technique territorial	35	Avril à septembre
	1	Adjoint au gestionnaire du camping	Adjoint technique territorial	35	Haute saison juillet-août

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_150-DE

Concernant les animateurs, leur rémunération est basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation (échelle C1) selon leur niveau de diplôme et/ou d'expérience.
Les emplois des agents polyvalents ainsi que du camping relèvent de la catégorie C (échelle C1). Ils correspondent au grade d'adjoint technique territorial. Les agents perçoivent une rémunération correspondant à la grille indiciaire du grade du recrutement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n°2023-130 du 21 novembre 2023 relative au RIFSEEP,

Vu l'avis de la commission « Projets structurants-Sécurité-Intercommunalité-Personnel communal » du 2 décembre 2025,

Considérant la nécessité de créer, par délibération, des emplois saisonniers pour faire face aux besoins des services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Mme le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier pour les services et les postes tels que décrits dans le tableau ci-avant ;

FIXE les rémunérations comme indiqué ci-dessus ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT